

## Résultats

de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire  
de la société Lagardère SCA

### Vendredi 3 mai 2013

L'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société s'est réunie le vendredi 3 mai 2013 à 10 heures au Carrousel du Louvres à Paris. Le quorum atteint par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dépassait les 67 % d'actions votantes.

Après une présentation synthétique de l'activité, de la stratégie et des comptes de la Société, la gérance et les principaux dirigeants du Groupe ont répondu pendant près d'une heure à toutes les questions posées par les actionnaires.

A l'issue du débat, l'ensemble des résolutions présentées ont été approuvées et, notamment, celles relatives :

- au montant du dividende de 1,30 € par action qui sera détaché de l'action le 7 mai et mis en paiement à compter du 13 mai 2013
- à la nomination de Mmes Aline SYLLA-WALBAUM et Soumia MALIBAUM, en qualité de membres du conseil de surveillance
- au renouvellement de l'ensemble des autorisations financières.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

	Voix pour (%)	Voix contre (%)	Abstention (%)
<b>Résolution n° 1</b> – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012.	99,74	0,16	0,10
<b>Résolution n° 2</b> – Approbation des comptes consolidés.	99,83	0,07	0,10
<b>Résolution n° 3</b> – Affectation du résultat social ; fixation du dividende ordinaire à 1,30 € par action.	99,76	0,14	0,10
<b>Résolution n° 4</b> – Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de dix huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	99,36	0,54	0,11
<b>Résolution n° 5</b> – Nomination de Mme Aline SYLLA-WALBAUM en qualité de membre du conseil de surveillance	97,91	1,95	0,13
<b>Résolution n° 6</b> – Nomination de Mme Soumia MALINBAUM en qualité de membre du conseil de surveillance	97,89	1,98	0,13
<b>Résolution n° 7</b> – Autorisation à donner à la gérance d'émettre, pour une durée de vingt six mois, des valeurs mobilières ne donnant ou ne pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, qu'à des titres de créances t/ou à une quotité du capital à émettre de sociétés autres que la Société Lagardère, dans la limite de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	99,37	0,52	0,11
<b>Résolution n° 8</b> – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre avec droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 265			

millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les titres de créances.

**Résolution n° 9** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité d'au moins cinq jours des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 160 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les titres de créances.

**Résolution n° 10** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 120 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliards d'euros pour les titres de créances.

**Résolution n° 11** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre par voie de placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les titres de créances.

**Résolution n° 12** – Autorisation à donner à la gérance d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.

**Résolution n° 13** – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (dans la limite de 120 millions d'euros) ou d'un apport en nature (dans la limite de 80 millions d'euros) pour les augmentations de capital .

**Résolution n° 14** – Limitation globale à 120 millions d'euros (primes non comprises) pour les augmentations de capital résultant d'émissions effectuées sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et à 1,5 milliard d'euros pour les titres de créances résultant des émissions autorisées au titre des résolutions précédentes.

**Résolution n° 15** – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes et attribution gratuite d'actions aux actionnaires ou élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros.

**Résolution n° 16** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente huit mois d'attribuer aux dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

**Résolution n° 17** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente huit mois d'attribuer aux dirigeants mandataires sociaux de la Société des actions gratuites de la Société.

**Résolution n° 18** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente huit mois d'attribuer aux salariés et dirigeants des sociétés qui sont liées à la Société des actions gratuites de la Société.

98,04 1,85 0,10

94,52 5,34 0,14

94,75 5,13 0,13

96,64 3,25 0,11

95,59 4,29 0,12

93,02 6,85 0,13

97,79 2,06 0,15

99,40 0,49 0,11

84,93 14,95 0,12

85,92 13,93 0,16

86,00 13,88 0,12

<b>Résolution n° 19</b> – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions réservées aux salariés du Groupe Lagardère dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, dans la limite de 0,5% par an du capital actuel.	99,59	0,29	0,12
<b>Résolution n° 20</b> – Limitation globale du nombre des actions pouvant être attribuées, souscrites ou acquises par les salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées	99,28	0,57	0,15
<b>Résolution n° 21</b> – Autorisation donnée à la gérance pour une durée de quatre ans de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société acquises par cette dernière dans le cadre des programmes de rachat d'actions.	99,43	0,45	0,12
<b>Résolution n° 22</b> – Mise en harmonie et modifications des statuts.	98,04	1,84	0,12
<b>Résolution n° 23</b> – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.	99,80	0,06	0,14

La retransmission de cette assemblée est disponible en ligne sur le site internet de la Société [www.lagardere.com](http://www.lagardere.com)